

PERMIS MER OPTION « COTIERE »

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'utiliser en mer (ou lacs), un engin de navigation de plaisance à moteur dont la puissance est supérieure à 6 cv (4,5kw).

Navigation limitée à 6 mill es d'un abri soit environ 11 kms (navigation de jour et de nuit sans limitation de jauge).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un engin de navigation de plaisance entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé d'au moins 16 ans au moment de l'inscription,
- Remplir les conditions d'aptitudes médicales,
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Précisions sur les dispenses de formation éventuelles ou les compléments éventuels.
- Les permis bateau option eaux intérieures sont dispensés d'examen pratique.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.



Mon permis en
toute confiance !

conduite

PERMIS MER OPTION « COTIERE »

PROGRAMME/CONTENU

Formation théorique :

- Connaître le balisage des côtes, le balisage des plages et les pictogrammes.
 - S'initier au système de balisage région B.
 - Connaître les règles de barre et de routes.
 - Connaître les signaux (signaux phoniques de manœuvre et d'avertissement, par visibilité réduite, signaux de détresse...).
 - Connaître les feux et marques des navires.
 - Connaître les règles de navigation et de sécurité entre navires de plaisance et entre navires de plaisance et navires professionnels.
 - Avoir des notions d'autonomie en matière de carburant.
 - Veiller à la protection de l'environnement.
 - Connaître les points liés à la météorologie.
 - S'initier à la lecture de la carte marine.
- Avoir des notions sur les règles d'utilisation des écluses gardées ou automatiques.
Connaître les différentes fonctions de la VHF et savoir l'utiliser.

Formation pratique :

- Assurer la sécurité individuelle et collective de l'équipage, concevoir l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communication embarqués.
- Décider de l'opportunité d'une sortie en fonction du bulletin météorologique, respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation.
- Être responsable de l'équipage et du bateau, utiliser à bon escient les moyens de détresse, respecter le milieu naturel.
- Maîtriser la mise en route du moteur, la trajectoire et la vitesse du navire, l'arrêt de propulsion, la marche arrière et l'utilisation des alignements.
- Accoster et appareiller d'un quai, prendre un coffre, mouiller et récupérer une personne tombée à l'eau.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel et distanciel.

MOYENS HUMAINS

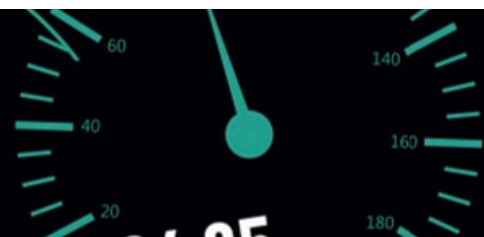
- Enseignant titulaire du permis Mer option côtière depuis au moins 3 ans.
- Enseignant titulaire du C.R.R. (Certificat Restreint de Radiophonie et de Télécommunication).
- Enseignant ayant suivi une formation de formateur spécialisée « bateau »,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas...
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Bateau de navigation de plaisance à moteur adapté à l'enseignement,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

Mon permis en
toute confiance !

conduite



PERMIS MER OPTION « COTIERE »

MODALITES DE SUIVI ET D’EVALUATION DES ACQUIS

- L’assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Validation théorique par questionnaire à choix multiples organisé par la DDTM.
- Validation pratique réalisée par le centre agréé qui a dispensé la formation. Cette validation vérifie l’atteinte des objectifs du livret d’apprentissage
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l’examen.

SANCTION VISEE

- Permis Mer option « Côtère ».
- Attestation de formation.
- Organisme agréé site <https://amcconduite29.fr/>.
-

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation Nous contacter.

HORAIRES

- Veuillez nous consulter pour connaître notre planning

DUREE DE LA FORMATION

- environ 8h30

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l’Agence AMC Conduite.

Mon permis en
toute confiance !

conduite

